

Commune de Rambrouch

Séance du conseil communal du 9 février 2023

1. **Délibération portant sur le lotissement de diverses parcelles cadastrales en vue d'une construction.**
2. **Délibération portant sur l'avis sur le Projet de Programme directeur d'aménagement du territoire 2023 (PDAT).**
3. **Délibération portant sur l'autorisation provisoire d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Rambrouch se rapportant à des fonds sis à ARSDORF, rue Jean-Jacques Klein.**
4. **Délibération portant sur l'autorisation provisoire d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Rambrouch concernant des terrains à HOSTERT, rue Principale.**
5. **Délibération portant sur l'autorisation provisoire d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Rambrouch se rapportant à des fonds sis à PERLÉ, rue des Champs.**
6. **Délibération portant sur l'autorisation provisoire d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Rambrouch se rapportant à des fonds sis à RAMBROUCH, rue de Schwiedelbrouch.**
7. **Délibération portant sur l'autorisation définitive d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier (PAP, quartier existant) de la commune de Rambrouch concernant des fonds sis à ARSDORF, rue du Lac.**
8. **Délibération portant sur l'autorisation définitive d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier (PAP, quartier existant) de la commune de Rambrouch concernant des fonds sis à ARSDORF, rue du Lac.**
9. **Délibération ayant pour objet l'approbation des devis se rapportant à la mise en état de la voirie rurale, travaux extraordinaires de l'exercice 2023, programmes ASTA 102 675 et 101 943.**
10. **Délibération ayant pour objet l'approbation du devis se rapportant à la mise en état de la voirie rurale, travaux ordinaires de l'exercice 2023, programme ASTA 102 676.**
11. **Délibération portant sur les apports en capital demandés par le syndicat intercommunal DEA pour l'exercice 2023.**
12. **Délibération portant approbation de la convention d'adhésion au service repas sur roues assuré par SERVIOR.**
13. **Délibération concordante portant fixation des primes à allouer pour l'acquisition et la réparation d'appareils électroménagers à haute performance énergétique et**

pour l'équilibrage hydraulique en combinaison avec le remplacement de la pompe de circulation chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique.

- 14. Délibération au sujet de l'avis à émettre en vue du classement comme patrimoine culturel national d'un site situé sur le territoire de la commune.**
- 15. Délibération portant sur une nouvelle dénomination d'une partie de la rue Abbé Neuens à BILSDORF.**
- 16. Délibération portant confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.**
- 17. Révision du tableau de préséance des membres du Conseil communal.**
- 18. Délibération relative au remplacement d'un délégué du conseil communal auprès de la commission scolaire communale.**
- 19. Délibération portant remplacement du délégué du conseil communal auprès du groupe d'action locale LEADER.**
- 20. Délibération portant désignation du représentant de la commune de Rambrouch au sein du conseil d'administration de l'office social du canton de Redange/Attert, OS-Care.**
- 21. Délibération relative à l'octroi d'aides au développement.**
- 22. Délibération portant allocation de subsides extraordinaires.**
- 23. Réponses aux questions posées au Collège des bourgmestre et échevins.**
- 24. Délibération portant sur l'autorisation d'un règlement urgent de circulation.**
- 25. SEANCE A HUIS CLOS : révision de la délibération portant désignation d'un(e) candidat(e) au poste vacant figurant sous le statut de l'employé communal à raison d'une mi-tâche pour les besoins du service administratif.**
- 26. SEANCE A HUIS CLOS : révision de la délibération portant démission d'une employée communale.**

Participent à la séance :

Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Michelle Brickler (DP), Sascha Hengen (LSAP), Marie-Louise Kettel (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Frank Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP).

Secrétaire communal : Marc Pletgen ; rédacteur : Conny Wantz

Rapport de la séance :

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) souhaite la bienvenue aux conseillers et annonce les prochaines séances du conseil communal pour le 2 mars, le 13 avril et le 8 juin, bien que cette dernière date puisse encore changer.

En même temps, le bourgmestre invite les conseillers à deux séances de travail ainsi qu'à une séance de photos pour une image du conseil communal actuel.

Comme ajout à l'ordre du jour, figure au point 24 l'autorisation d'un règlement d'urgence

1. Délibération portant sur le lotissement de diverses parcelles cadastrales en vue d'une construction.

Le lotissement de deux parcelles à Bigonville et à Koetschette est approuvé unanimement.

2. Délibération portant sur l'avis sur le Projet de Programme directeur d'aménagement du territoire 2023 (PDAT).

Le bourgmestre rappelle qu'une séance de travail s'est tenue au sujet du PDAT. En concertation avec le bureau conseil CO3, divers points ont été discutés et tout ce qui a été décidé lors de la séance de travail a trouvé sa répercussion dans l'avis. Pour Monsieur Rodesch, ce plan est une « quadrature du cercle ». Il devrait permettre avant de tout de savoir ce qu'il est permis de construire et où. Sur le territoire de la commune, il reste une surface disponible de 63 hectares constructibles. Mais, selon ce plan, seulement 5 hectares pourraient être bâtis dans les 12 années à venir. Ceci est en contradiction avec les plans actuels selon le bourgmestre. Antoine Rodesch cite dans ce contexte l'exemple des stations d'épuration et des châteaux d'eau conceptualisés selon le modèle du PAG pour desservir la totalité des terrains à bâtir disponibles. Tout était orienté vers l'avenir et maintenant tout semble freiné. L'avis que la commune adresse au ministère compétent formule précisément les préoccupations concernant le PDAT. Il reste à souhaiter que les responsables prennent en compte ces réflexions. Le bourgmestre est convaincu que d'autres communes auront les mêmes objections contre ce plan directeur.

L'avis de la commune pose entre autres la question de savoir comment les projets d'intérêt public doivent être considérés lors du calcul de l'utilisation du terrain – ceci notamment en ce qui concerne la construction du nouveau hall sportif et la maison des soins projetée. Celle-ci est prévue non seulement dans l'intérêt des citoyens de la commune, mais doit offrir des services de soins pour toute la région. En outre, la taxation prévue des terrains à bâtir à appliquer dans des cas de retour ou de reclassement n'est pas claire.

On déplore également que le programme directeur ne prenne pas en compte les fusions de communes. En ce qui concerne le transport public, la commune de Rambrouch est convaincue que beaucoup de choses restent à améliorer. Ainsi, il serait urgent d'optimiser les connexions des lignes d'autobus en collaboration avec la commune. Surtout, les liaisons dans le territoire ouest de la commune doivent être intensifiées et le transport scolaire en direction de Luxembourg-Ville sensiblement amélioré.

L'avis proposé est adopté à l'unanimité.

3. Délibération portant sur l'autorisation provisoire d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Rambrouch concernant des terrains à ARSDORF, rue Jean-Jacques Klein.

Concernant les points 3 à 8 de l'ordre du jour, le bourgmestre note que lors des deux à trois dernières années, toute une série de personnes ont fait une demande auprès de la commune afin d'inscrire des surfaces dans le Plan d'Aménagement Général. Comme ces procédures engendrent des frais, la commune a, dans tous ces cas, demandé des préavis auprès des ministères responsables concernant les chances d'acceptation ou de refus des demandes. Ont été retenues uniquement les demandes ayant reçu un avis positif.

M. Romain Paquet, préposé de service technique communal, donne les informations spécifiques sur les divers projets.

L'autorisation provisoire pour une modification ponctuelle concernant un terrain dans la partie septentrionale de la rue Jean-Jacques Klein à Arsdorf est approuvée unanimement.

4. Délibération portant sur l'autorisation provisoire d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Rambrouch concernant des terrains à HOSTERT, rue Principale.

Cette modification est également approuvée sans voix contraire.

5. Délibération portant sur l'autorisation provisoire d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Rambrouch concernant des terrains à PERLÉ, rue des Champs.

L'autorisation provisoire est accordée unanimement.

6. Délibération portant sur l'autorisation provisoire d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Rambrouch concernant des terrains à RAMBROUCH, rue de Schwiedelbrouch.

L'autorisation provisoire est accordée sans objection.

7. Délibération portant sur l'autorisation définitive d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier (PAP, quartier existant) de la commune de Rambrouch concernant des terrains à ARSDORF, rue du Lac.

Ce projet a déjà été discuté lors d'une séance précédente et est maintenant approuvé définitivement sans voix contre.

8. Délibération portant sur l'autorisation définitive d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier (PAP, quartier existant) de la commune de Rambrouch concernant des terrains à ARSDORF, rue du Lac.

La modification ponctuelle est approuvée unanimement.

9. Délibération portant sur l'autorisation d'un devis concernant le réaménagement de chemins ruraux, travaux extraordinaires de l'exercice 2023, programme ASTA 102675 et 101943.

Pour des travaux au « Binnewee » à Holtz, on prévoit des frais d'un montant de 205.681,19 € et pour un chemin rural qui donne sur la rue des Romains à Hostert, les frais sont estimés à 19.000,00 €. Ces devis sont approuvés à l'unanimité.

10. Délibération portant sur l'autorisation d'un devis concernant le réaménagement de chemins ruraux, travaux extraordinaires de l'exercice 2023, programme ASTA 102676.

Les frais pour les travaux ordinaires aux chemins ruraux « Op Homer » à Arsdorf et « Auf Mirfels » à Holtz se chiffreront à 63.000 €. À une question de la conseillère Marie-Louise Kettel (LSAP) désirant savoir pourquoi les travaux « Beim Loreshof » à Arsdorf n'ont pas été retenus, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) explique ce fait par des contraintes budgétaires. Ces travaux ont été reportés à l'année prochaine.

11. Délibération portant sur les apports en capital demandés par le syndicat intercommunal DEA pour l'exercice 2023.

Le bourgmestre Antoine Rodesch explique que les syndicats ne peuvent pas contracter des emprunts et doivent pour cette raison demander un apport de capital de la part des communes. La commune aurait deux moyens pour financer des apports en capital : soit par un emprunt de 35 % (52.937 €) du total de la somme (151.250 €) et payer le solde, ou payer directement la somme intégrale. Le collège échevinal propose de choisir la deuxième possibilité et communique que la commune de Rambrouch s'est assurée pour l'avenir des capacités d'eau supplémentaires (100 m³).

Le Conseil communal se rallie sans exception à cette proposition.

12. Délibération portant sur l'autorisation d'une convention concernant l'adhésion au SERVIOR – « lessen op Rieder ».

La commune de Rambrouch avait depuis des années une convention avec la Croix-Rouge concernant le service « lessen op Rieder ». Comme la Croix-Rouge n'offre plus ce service, une convention est proposée avec les SERVIOR. Ce changement n'aura cependant pas d'incidence sur le prix pour les utilisateurs du « lessen op Rieder », comme le précise le bourgmestre.

La convention est approuvée sans voix contre.

13. Délibération concordante sur la fixation des primes accordées lors de l'achat et de la réparation d'appareils ménagers électriques d'une haute performance énergétique et pour l'équilibrage hydraulique combiné à un remplacement de la pompe de circulation de chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique.

Cette délibération concernant une prime de 100 €, qui aurait concerné toutes les communes du canton de Redange, a déjà été discutée en octobre par le conseil communal, mais les conditions ont entretemps été complétées.

Il déplorait au conseiller Sascha Hengen (LSAP) de constater que cette prime est uniquement applicable lorsqu'il s'agit d'appareils électriques listés sur le site Internet oekotopten.lu du Mouvement Écologique et estime cela trop restrictif.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) rappelle que la commune de Rambrouch avait demandé d'accorder cette prime tous les dix ans, puisque même des appareils réparés ne durent pas éternellement. Cette proposition n'a cependant pas été retenue dans le texte actuel. Le conseiller Frank Melchior (CSV) signale que le centre écologique communal doit rester occupé en ce qui concerne les réparations.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de ne pas approuver le texte actuel et de faire parvenir les critiques soulevées par écrit à tous les concernés.

14. Délibération portant sur la prise de position concernant le classement proposé d'un site sur territoire communal en patrimoine culturel national.

Par écrit du 30 novembre 2022, la ministre de la Culture Sam Tanson informe la commune de Rambrouch que le Castel de Schorels devrait être inscrit comme patrimoine culturel national. Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) déclare que la commune est également d'avis que la ruine du château doit être sauvegardée. Dans une réponse écrite, il veut préciser au ministère que le classement ne doit pas entraîner une charge financière supplémentaire pour le propriétaire.

Le Conseil communal se rallie à l'unanimité à cet avis.

15. Délibération portant sur une nouvelle dénomination d'une partie de la rue Abbé Neuens à BILSDORF.

Dans le cadre du PAP « Hanzekrüz » à Bilsdorf, six nouvelles maisons seront construites. Il s'avère difficile d'attribuer des numéros à ces maisons puisque les numéros 3, 5, 9 et 15 ont déjà été attribués. Pour cette raison, le collègue échevinal veut renommer le tronçon de la Rue à partir du croisement Rue Abbé Neuens / Riesenhaferwee jusqu'au croisement avec la Route Nationale 27 et propose comme nom : rue « Bei de Guiden ».

Ce changement affecte les habitants des maisons existantes sur ce tronçon dont l'adresse changera. Seront également incluses dans la nouvelle numérotation les parcelles constructibles à l'avenir.

Les conseillers LSAP Myriam Picard et Sascha Hengen proposent de donner à ce tronçon le nom de la première directrice du parc naturel, Fernande Brachmond, originaire de Bilsdorf et décédée en 2001. On aurait déjà contacté le mari de Madame Brachmond qui est favorable à cette proposition.

Après une courte discussion, le conseil communal soutient à l'unanimité la proposition de nommer ce tronçon « Rue Fernande Brachmond ».

16. Délibération portant sur la confirmation de divers règlements urgents provisoires de la circulation.

Les règlements temporaires décidés depuis la dernière séance du conseil communal par le collègue échevinal à la suite de divers travaux sont présentés au conseil communal pour

confirmation. Concernés par ces règlements sont la rue des Tilleuls, « op der Roumicht », la rue de Bettborn à Folschette et la rue Principale, « An der Huel », la rue de Schwiedelbrouch et la rue de Grevels à Rambrouch.

Les règlements de circulation sont confirmés sans exception, à l'unanimité.

17. Révision de la liste de préséance des membres du conseil communal.

La liste de préséance ces membres du conseil communal, actualisée à la suite d'un remaniement, est approuvée unanimement.

18. Délibération portant sur le remplacement d'un représentant du conseil communal dans la commission scolaire communale.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) est nommée par vote secret, sans voix contre, comme représentante du conseil communal dans la commission scolaire communale.

19. Délibération portant sur le remplacement d'un représentant du conseil communal au sein du groupe d'action local LEADER.

Par vote secret, le conseiller Sascha Hengen (LSAP) est nommé à l'unanimité comme nouveau représentant du conseil communal dans le groupe d'action local LEADER.

20. Délibération portant sur la nomination d'un représentant de la commune de Rambrouch au sein du conseil d'administration de l'Office Social du Canton de Redange/Attert, OS-Care.

Par vote secret et à l'unanimité, le conseil communal nomme Madame Jessica Wszola comme représentante de la commune de Rambrouch dans l'Office Social du Canton de Redange/Attert, OS-Care.

21. Délibération portant sur l'attribution d'aides au développement.

Les 5.000 € prévus au budget communal pour l'aide au développement sont répartis, avec chaque fois un montant de 2.500 €, à l'« Association Op der Schock a.s.b.l. » et à l'a.s.b.l. « Fleegeelteren Lëtzebuerg ».

Ceci trouve l'accord de tous les conseillers.

22. Délibération portant sur l'attribution de subsides extraordinaires.

Une aide financière de 250 € est accordée à : l'Association nationale des victimes de la route ; ALAN-maladies rares Luxembourg ; Amicale du groupe cynotechnique a.s.b.l. (support du groupe canin du CGDIS) ; SOS Détresse ; Ambulanz Wonsch – lescht Erënnerunge schafen ; SOS Villages d'enfants du monde ; Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung. Un subside extraordinaire de 150 € est accordé à l'Union Grand-Duc Adolphe pour l'organisation du troisième concours européen pour orchestres à vent.

23. Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.

Aucune question n'a été présentée pour cette séance.

24. Délibération portant sur l'autorisation d'un règlement urgent de circulation

À la suite de travaux de Proactif, un règlement temporaire de circulation est en vigueur de la maison n° 2 à la maison n° 5 dans la rue du Faubourg « op der Leekoll » du 13 au 21 février. Ce règlement est approuvé unanimement.

- 25. DANS UNE SÉANCE À HUIS CLOS : Révision d'une délibération portant sur la nomination d'un(e) candidat(e) au poste libre au statut d'employé communal (demi-tâche) pour l'administration communale.**
- 26. DANS UNE SÉANCE À HUIS CLOS : Révision d'une délibération concernant la démission d'une employée communale.**